

*Montigny en Ostrevent*

# **Rapport d'Orientation Budgétaire**

**Exercice 2016**

## ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 MARS 2016

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, un débat a eu lieu en conseil municipal et au préalable en commission des finances (réunie le 26 février 2016) sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

L'Article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) précise la forme et le contenu de ce débat (immédiatement applicable à la préparation budgétaire 2016). Ainsi pour les communes de plus de 3 500 habitants, il est imposé à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette.

Ce (ROB) **R**apport d'**O**rientation **B**udgétaire présente, tout d'abord, les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2016 avec :

- les dispositions du projet de loi de Finances pour 2016 ayant un impact sur le budget de la Ville,
- une synthèse de la situation financière de la Ville,
- les grandes orientations budgétaires de la collectivité pour la période 2016.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

### **I – ELEMENTS DE CONTEXTE**

- Conjoncture économique

Les différentes contraintes déjà identifiées l'année dernière à cette même époque lors de l'examen des orientations budgétaires demeurent d'actualité pour la préparation des budgets 2016 et 2017, compte tenu de l'effort demandé aux collectivités locales au titre de la participation au redressement des finances publiques. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), principal concours financier de l'Etat, diminue de 3,5 milliards d'euros en 2016 par rapport à 2015, soit une baisse de 9,6 % sur un an. (Article 33 de la loi de finances 2016).

Le projet de Loi de finances pour 2016 intègre une réforme structurelle de la DGF dont la mise en œuvre prévue initialement le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 consécutivement aux différentes déclarations gouvernementales.

- Présentation succincte de la Réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal (Articles 150 à 158 de la LF pour 2016) :

L'Architecture de cette réforme serait la suivante :

A) Une nouvelle dotation forfaitaire constituée de :

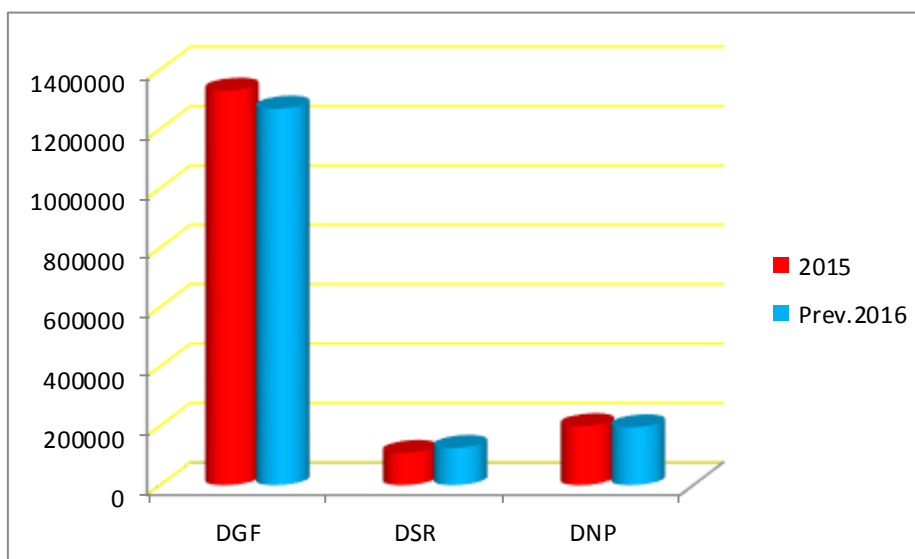
- 1 – une dotation de base (75,72 euros par habitant)
- 2 – une dotation de ruralité (en fonction de la densité de population)
- 3- une dotation de centralité répartie entre l'E.P.C.I (C.C.C.O.) et les communes (grand projet de la réforme compte tenu de l'aménagement du territoire et des 13 régions)

B) Une refonte de la péréquation verticale

- 1 – DSU (dotation de solidarité urbaine) – DSR (dotation de solidarité rurale) – et DNP (dotation nationale de péréquation).
- 2 – la DNP devrait être supprimée
- 3 – le (FPIC) Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : son évolution ne peut encore être estimée.

Ci-après la situation de la commune au regard des dotations sur 2015 et la projection 2016 (étude réalisée dans le cadre de la mutualisation des services par la CCCO) – la commune perdrait 47 473,00 euros. (Les dotations sont communiquées réellement sur le site fin mars)

Dotations	2015	Prev.2016	Différence	en %
DGF	1 328 549	1 267 984	-60 565	-4,56%
DSR	108 494	125 207	16 713	15,40%
DNP	198 382	194 761	-3 621	-1,83%



A l'instar des mesures déjà mises en œuvre en 2015, la collectivité est donc amenée à poursuivre en 2016 la même maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, avec pour objectif essentiel et d'autant plus ambitieux de maintenir le niveau de service public local offert à la population.

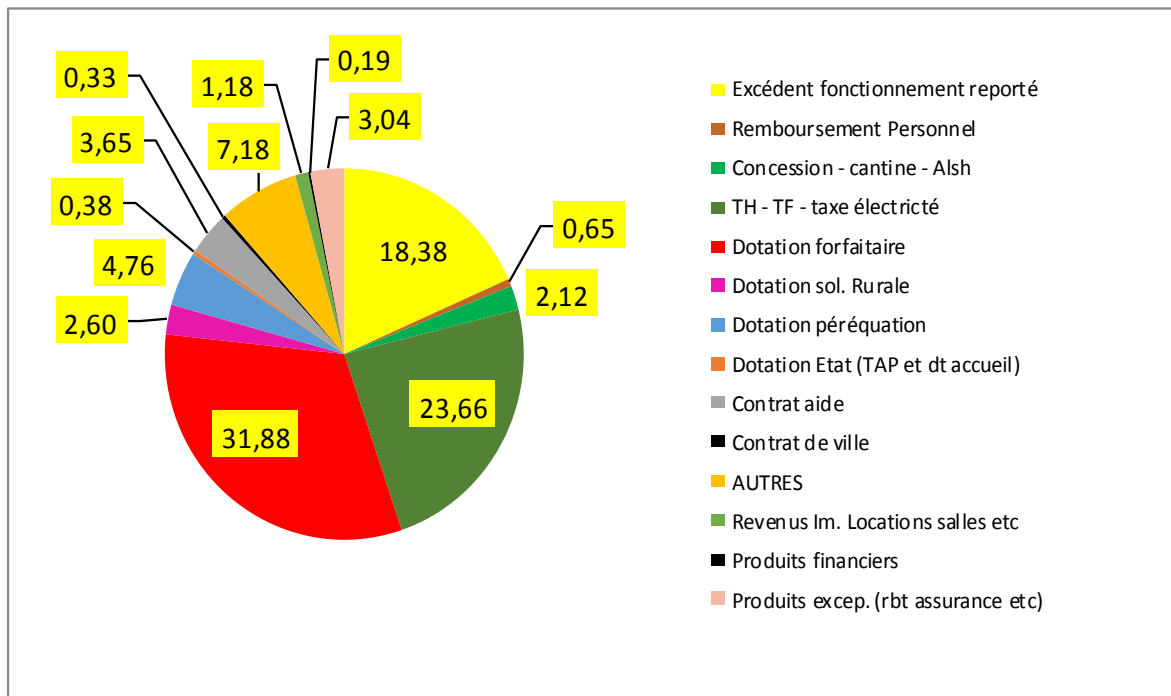
Nouveauté 2016 (Article 34 de la L.F.) : Il sera possible à partir du 01/01/2016 de percevoir le remboursement par le F.C.T.V.A. (Fonds de compensation pour la T.V.A.) sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics ainsi que les dépenses d'entretien de voirie. Jusqu'alors seules les dépenses d'investissement étaient impactées par le F.C.T.V.A.

## II – LA PROJECTION DU RESULTAT POUR 2015

### A) Présentation du résultat – Section de fonctionnement 2015

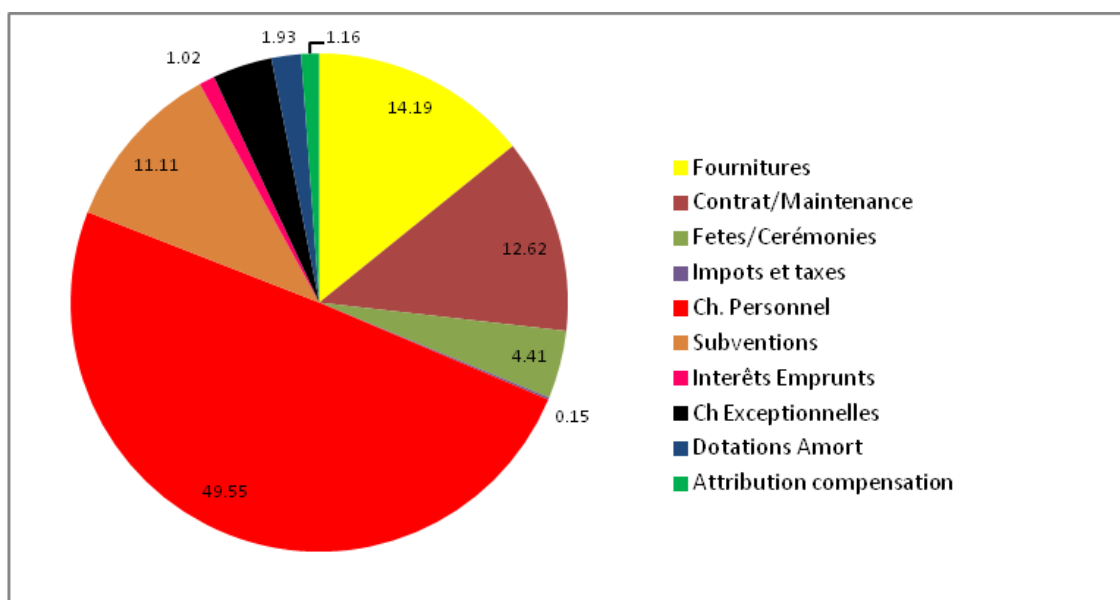
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Article	Désignation	Réalisé 2014	Réalisé 2015	% N-1	% / Chap
002	Excédent fonctionnement reporté	827 118,62	766 177,08	-7,37	18,38
64	Remboursement Personnel	70 035,99	26 951,13	-61,52	0,65
70	Concession - cantine – A.l.s.h.	93 018,62	88 339,74	-5,03	2,12
73	TH - TF - taxe électricité	1 014 706,56	986 138,51	-2,82	23,66
7411	Dotation forfaitaire	1 389 541,00	1 328 549,00	-4,39	31,88
74121	Dotation sol. Rurale	89 004,00	108 494,00	21,90	2,60
74127	Dotation péréquation	182 800,00	198 382,00	8,52	4,76
74718	Dotation Etat (TAP et droit accueil)	3 757,79	15 671,68	317,05	0,38
74718	Contrat aidé (rembt CUI et CAV)	125 535,64	151 958,63	21,05	3,65
7472	Contrat de ville	8 488,00	13 917,00	63,96	0,33
74	AUTRES (Caf – Exon. Taxes etc)	219 850,41	299 153,10	36,07	7,18
75	Revenus Im. Locations salles etc.	59 367,47	49 174,47	-17,17	1,18
76	Produits financiers	7 853,25	7 852,23	-0,01	0,19
77	Produits except. (Rbt ass.-Cession)	26 674,79	126 723,26	375,07	3,04
	TOTAL	4 117 752,14	4 167 481,83	1,21	100,00

Répartition du résultat 2015 par chapitres et articles



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	Désignation	Réalisé 2014	Réalisé 2015	% N-1	% / Chap
60	Fournitures	506 303,70	458 345,29	-9,47	14,19
61	Contrat/Maintenance	479 164,80	407 716,28	-14,91	12,62
62	Fêtes/Cérémonies	169 691,76	142 358,16	-16,11	4,41
63	Impôts et taxes	4 807,00	4 884,00	1,60	0,15
64	Charges Personnel	1 681 740,05	1 600 343,18	-4,84	49,55
65	Subventions	356 197,26	358 695,05	0,70	11,11
66	Intérêts Emprunts	34 758,56	32 885,41	-5,39	1,02
67	Charges Exceptionnelles	27 495,39	124 797,00	353,88	3,86
68	Dotations Amortissement	56 923,29	62 369,39	9,57	1,93
73	Attribution compensation	34 493,25	37 629,00	9,09	1,16
	TOTAL	3 351 575,06	3 230 022,76	-3,63	100,00

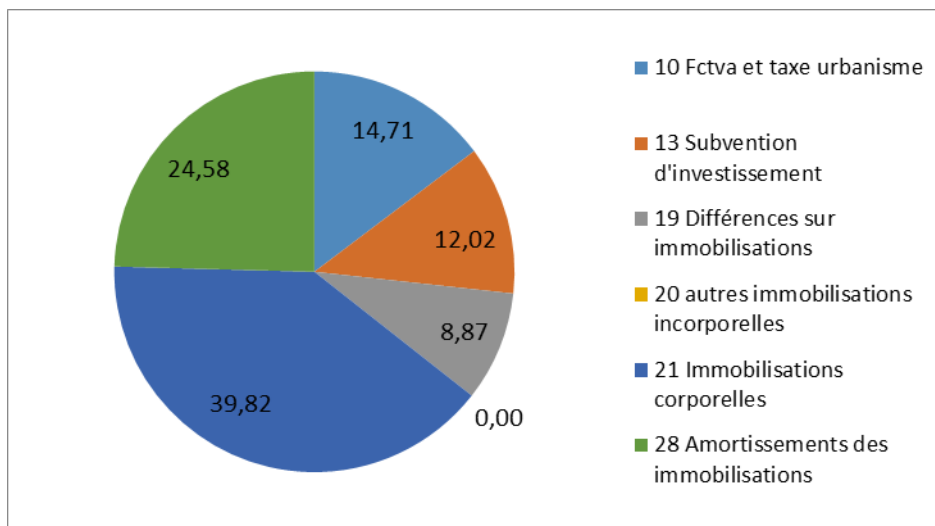
Répartition du résultat 2015 par chapitres



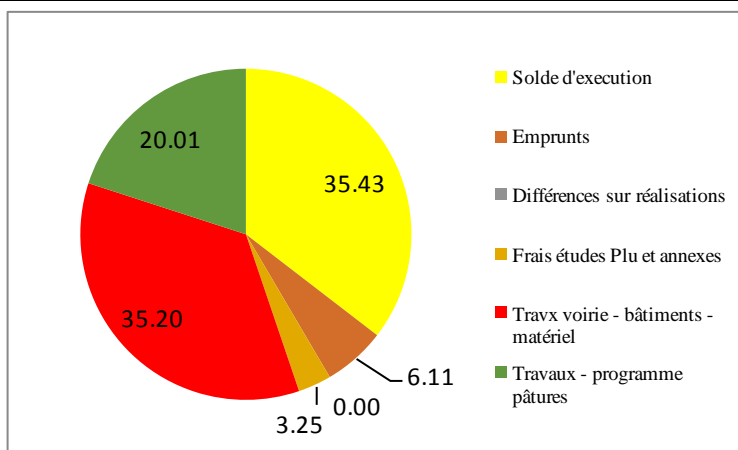
Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2015 dégage un excédent de clôture de **171 281,99** euros, cumulé avec l'excédent de l'année n-1 soit au total **937 459,07** euros.

B) Présentation du résultat – Section d'investissement 2015

RECETTES INVESTISSEMENT				
Articles	Désignation	Réalisé 2014	Réalisé 2015	% / Chap
10	Fctva et taxe urbanisme	76 445,21	37 326,58	14,71
13	Subvention d'investissement	87 302,08	30 505,66	12,02
19	Différences sur immobilisations	0,00	22 500,00	8,87
20	autres immobilisations incorporelles	5 432,23	0,00	
21	Immobilisations corporelles	23 796,01	101 020,00	39,82
28	Amortissements des immobilisations	56 923,29	62 369,39	24,58
	TOTAL	249 898,82	253 721,63	100,00



DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Articles	Désignation	Réalisé 2014	Réalisé 2015	% par Chapitre
1	Solde d'exécution	189 006,20	206 030,41	35,43
1641	Emprunts	33 697,60	35 554,47	6,11
192	Différences sur réalisations	23 646,01	0,00	0,00
20	Frais études Plu et annexes	26 508,69	18 892,04	3,25
21	Travx voirie - bâtiments - matériel	177 761,94	204 686,40	35,20
23	Travaux - programme pâtures	5 308,79	116 341,01	20,01
	TOTAL	455 929,23	581 504,33	100,00



### III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016

#### A – La stratégie financière de fonctionnement pour 2016

Afin de préserver au mieux la situation financière de la ville dans les années à venir dans un contexte financier totalement bouleversé par la baisse massive et durable des concours financiers de l'Etat, la stratégie proposée repose sur les mêmes fondamentaux qui ont permis à la ville de se retrouver, encore aujourd'hui, dans une situation raisonnable.

Le premier pilier de la stratégie financière concerne la gestion rigoureuse du budget de fonctionnement. (Considérant la perte de 47 473 euros de dotations).

Dans cette perspective, la réflexion engagée en 2015 pour recenser les différentes pistes permettant de dégager des marges de manœuvre, en dépenses comme en recettes reste d'actualité en 2016. Cette démarche s'appuie sur quatre axes majeurs :

a) la poursuite de la rationalisation du fonctionnement de l'administration en utilisant de nouveaux leviers comme la dématérialisation et la mutualisation de certains services. (Mise en place des abonnements pour la fourniture d'électricité dans le cadre du tarif dérégulé – engagement de la commune avec le Centre de gestion du Nord pour la couverture du risque statutaire...)

b) la réflexion sur le juste prix à payer pour l'ensemble des services rendus aux usagers et la diversification des recettes :

TARIFS : il est proposé d'appliquer une augmentation de 2,00 % au titre de 2016 avec effet au 1<sup>er</sup> mai. Il est précisé qu'une réflexion devra être engagée, à moyen terme, sur un réajustement du prix de vente des concessions dans les cimetières.

c) La maîtrise du budget des fêtes restera d'actualité.

d) Le maintien de la gratuité pour les activités périscolaires : **NAP** (ou TAP). En 2015 : dépense en personnel : 25 143,42 euros – matériel : 1 566,54 € : les effectifs au 31/12/2015 sont :

établissements scolaires	nombre d'inscrits	effectif réel
Victor Hugo	40	35
La Fontaine	39	33
Malraux	90	75
Pasteur	56	47
TOTAL	225	190

Fonds de soutien de l'Etat : 90 euros par enfant

SUBVENTIONS : il est proposé de maintenir les subventions allouées en 2015, étant entendu que seules les associations ayant remis leur bilan pourront bénéficier de l'aide de la commune (avec la mise à disposition gratuite, une fois l'an, d'une salle communale conformément au règlement). Les sociétés n'ayant pas répondu ne seront pas relancées.

L'Adjoint aux écoles donne une information sur la subvention versée au collège Schumann de Pecquencourt au titre d'actions culturelles intercommunales avec les écoles maternelles et primaires de Montigny – En concertation avec la coordinatrice « R.E.P. » (Réseau d'Education Prioritaire) cette subvention sera versée, pour 2016, au prorata du nombre d'élèves à la coopérative de chaque école.

Il est proposé d'attribuer la subvention exceptionnelle du :

- C.C.A.S : Pour l'équilibre de son budget prévisionnel 2016 qui se présente de la façon suivante :

Section d'Investissement	: 16 564,53
Section de Fonctionnement : Dépenses prévues	50 580,00
Recettes	30 255,02
Subvention	20 324,98

Une subvention de **20 400,00** euros est nécessaire.

- Syndicat d'initiative : la recette des droits de place pour les Automnales 2015 s'est élevée à 7 587,50 euros (en 2014 : 6910,00 € – en 2013 : 1 547,50 € - en 2012 : 6 166,00 €) par conséquent il est proposé une subvention exceptionnelle de : **7 587,50 €**

### Focus sur les dépenses relatives à la masse salariale :

Le budget global pour les dépenses du personnel (indemnités Elus incluses) s'élève à 1 600 343.18 € (assurances statutaires comprises). Une évolution de la masse salariale de 1 % au maximum doit demeurer l'objectif annuel à périmètre d'activité constant (une employée sera en congé maternité et voir les aléas d'arrêt maladie).

Or la progression naturelle sous l'effet des évolutions de carrière c'est-à-dire les avancements d'échelon et de grade est à considérer ainsi que la mise en place du nouveau régime indemnitaire (normalement au 01/01/2016) - (Et peut-être la revalorisation du point d'indice bloqué depuis juillet 2010 !!!).

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** par délégation d'adjoints dont l'inscription sera proposée au budget primitif (239 504,00 euros)

N°	Article	Description des projets	Prévisions
1	6042	Crédits écoles - (sorties pédagogiques)	8 800,00
2	6042	Site Web	1 288,00
3	6042	Dératisation -désinsectisation - désourisation	5 550,00
4	60624	Produits phytosanitaires	5 000,00
5	60624	Mallette de secours confinement PPMS (plan particulier de mise en sûreté)	1 000,00
6	60628	Fleurissement	15 000,00
7	60628	Peintures bâtiments et cimetières	6 450,00
8	60628	Peintures (intérieur et extérieur) – Ecole Victor Hugo	2 500,00
9	60631	produits divers services techniques	590,00
10	60632	10 chaises - école La Fontaine	350,00
11	60632	Filtre (antitartre)- salle des fêtes	936,00
12	60632	Illuminations et sapins de Noël	10 000,00
13	60632	Achats sportifs	2 500,00
14	60632	Matériel ateliers municipaux	15 865,00
15	6067	Crédits écoles (fournitures scolaires)	8 800,00
16	611	Balayages fil d'eau	9 999,00
17	6156	Ajout d'un ordinateur + logiciels pour les stagiaires (comptabilité) contrat NFI	800,00
18	61521	Divers environnement (élagage – entretien)	23 200,00
19	615221	Plinthes – Centre Jean Monnet	2 100,00
20	615221	Bibliothèque – volet roulant intérieur	770,00
21	615228	Tribune – terrain de Foot	1 300,00



22	615231	Stock enrobés	6 230,00
23	617	Etude – Ad’hap (accessibilité échéance 26/09/2016)	9 100,00
24	6232	Forfait dépenses fêtes et cérémonies	81 000,00
25	6232	Dictionnaires écoles	2 500,00
26	6232	Trophées sportifs	3 500,00
27	6237	Imprimerie – bulletin municipal	4 580,00
28	6248	Dépenses transports scolaires	8 330,00
29	6261	Distributions des bulletins municipaux	466,00
30	6714	Prix divers (concours jardins fleuris - Adjoint environnement)	1 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>239 504,00</b>

### Programmation 2016 : Contrat Unique d’agglomération

ACTIONS	Coût total	Participation Ville	Participation Région
Fonds de Participation des Habitants 2016	7 000,00	2 100,00	4 900,00
Nos Quartiers d’Eté 2016	10 000,00	5 000,00	5 000,00
Point Rencontre Insertion Jeunesse	10 600,00	5 300,00	5 300,00
Mes Parents et Moi	4 680,00	2 340,00	2 340,00
Je recycle, je crée, je m’amuse	6 072,00	3 036,00	3 036,00
Total	38 352,00	17 776,00	20 576,00

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

#### - Le produit fiscal :

En 2015 une augmentation du taux des impôts locaux (taxe d’habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) avait été votée. Cette augmentation sera reconduite en 2016 soit 2 % sur les taux et répartie de la façon suivante :

TAXES	2014	2015	2016
Taxe d’habitation	10.95	11.17	11.39
Taxe foncière	19.10	19.48	19.87
Taxe foncière non bâti	67.93	69.29	70.68

#### - Des recettes de fonctionnement en péril :

Compte tenu de la vente, le 9 décembre 2015, du logement rue Jean de la Fontaine, les loyers ne seront plus encaissés – De même, l’encaissement de la redevance d’occupation du domaine public par LEVEL 3 pour la fibre optique (la commune a renouvelé une convention en 2015 : la redevance passe de 4 200 euros l’année à 166,15 euros (Conseil municipal du 17/12/2015) - la poste de Montigny a prévu de concéder une partie des bâtiments pour laquelle la commune perçoit un loyer 40 000.00 €/an – (dossier en cours : perte prévisionnelle 23 000.00 €).

## B – Les orientations en investissement du budget 2016

Conserver une capacité d'investissement significative est impératif pour pouvoir répondre aux nécessités de conservation du patrimoine et aux besoins de réaménagements d'équipements. Par conséquent, compte tenu du résultat de l'exercice et de l'excédent reporté en fonctionnement, il est proposé à la commission de procéder à un virement d'environ 170 000,00 euros en section d'investissement (*somme à confirmer compte tenu de l'équilibre budgétaire*).

### OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de négociations, il serait envisagé de créer une crèche sur le terrain de la salle Saint Joseph. L'estimation de la parcelle est fixée à 87 000 euros par le service des domaines. Actuellement, le « privé intéressé » prépare une esquisse du projet avec son architecte en fonction de la surface du terrain. Le conseil municipal pourrait engager une promesse de vente à hauteur de 90 000,00 euros. (Une étude de désamiantage a été réalisée début 02/2016 - la valeur estimée pour la démolition du bâtiment est en attente).

Les nouvelles propositions en dépenses, à hauteur de **310 551,00 €** dont l'énumération est détaillée ci-après, concernent exclusivement l'entretien et le renouvellement du patrimoine et encore l'amélioration du fonctionnement des services. Une fois les restes à réaliser encaissés, la section d'investissement présente un excédent de 532 425.00 €, et un excédent global de 204 642.30 €, soit + 35.82 % qu'en 2014 (150 664.09 €).

Après la clôture des deux grands chantiers (la gare et la rénovation de la cité des pâtures) la ville de Montigny en Ostrevant enregistre un cycle d'investissement caractérisant un bon niveau d'équipements tout autant structurant que de proximité. Les investissements générateurs d'économies de fonctionnement seront privilégiés tout en répondant aux nombreux besoins de proximité à savoir l'entretien des voiries et des bâtiments. Ils seront volontairement orientés vers les domaines de l'embellissement et d'économie d'énergie.

#### Travaux dont l'inscription sera proposée au budget primitif :

N°	Article	Description des travaux	Prévisions
<i>TRAVAUX BATIMENTS</i>			
1	2135-411	Judo – carrelage	5 490,00
2	2135-411	Judo – douche et VMC	4 080,00
3	2135-020	Mairie – fissure façade et peinture	4 800,00
4	2135-020	Salle de mariages – climatisation	10 000,00
5	2135-020	Provision accessibilité	25 000,00
6	2135-020	Eclairage LED – salle Jean Monnet	16 510,00
7	2135-020	Adoucisseur Salle des fêtes – et travaux WC autres bâtiments	1 829,00
8	2138	tombe capitaine Wazny - réfection	2 710,00
9	2152-020	Démolition Salle Saint Joseph	30 000,00
10	21568-020	bouche incendie - révision remplacement - extincteurs	5 000,00
		Sous total	<b>105 419,00</b>
<i>ECOLES</i>			
11	2135-211	Ecole Victor Hugo – Porte métallique	4 920,00
12	2135-211	école La Fontaine préau	4 240,00
13	2135-212	école Pasteur – chéneaux bois	5 800,00
14	2135-212	Ecole Malraux – clavier Alarme	565,00
15	2158-251	Restaurant scolaire – robinetterie et plonge	2 030,00
16	2183-211	Portables tablettes maternelles (Appel à projet REP)	1 000,00
17	2183-211	Ordinateur portable - Direction Ecole Victor Hugo	1 000,00
18	2184-211	fauteuil bibliothèque Victor Hugo	800,00

19	2188-212	Rideau Ecole Malraux		3 000,00
			Sous total	<b>23 355,00</b>
<i>DIVERS</i>				
20	2188-824	Aménagement aire de jeux – sol coulé		4 210,00
21	2188-411	Aspirateur – nettoyage équipements sportifs		1 435,00
			Sous total	<b>5 645,00</b>
<i>VOIRIES</i>				
22	2151-822	reprise chaussée rue des liniers – rue des écoles – parking mairie		7 415,00
23	2151-822	Travaux voirie divers		36 210,00
24	2151-822	Rue Delcambre – pose de barrières		15 000,00
			Sous total	<b>58 625,00</b>
<i>ECLAIRAGE PUBLIC</i>				
25	21538-020	éclairage public – provision – (candélabre etc...)		5 000,00
26	21538-020	éclairage public – programme TEPCV -		95 856,00
			Sous total	<b>100 856,00</b>
<i>ENVIRONNEMENT</i>				
27	2152-822	Jardinières béton		2 205,00
28	2152-822	Mobilier urbain – corbeilles – tables de pique-nique		7 872,00
			Sous total	<b>10 077,00</b>
<i>SERVICES TECHNIQUES</i>				
39	2158-020	débroussailluse - tondeuse - nettoyeur haute pression		3 879,00
30	2135-020	Alarme – centrale ateliers		885,00
			Sous total	<b>4 764,00</b>
<i>ADMINISTRATION GENERALE</i>				
31	2184-33	bibliothèque Armoire		450,00
32	2188-020	Panneaux affichage – hall mairie		1 360,00
			Sous total	<b>1 810,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>310 551,00</b>

*(Il n'y a pas d'engagements pluriannuels sur les propositions d'investissement sus mentionnées)*

### C - Présentation de la structure et gestion de la dette

La commune de Montigny en Ostrevent a emprunté 700 000 euros – Les remboursements ont pris effet au 01/07/2012 pour une durée de 15 ans. Ci-après l'état de la dette au 31/12/2015 :

Etablissements Bancaires	Taux	Mt Emprunté	Rbt. Effectué	Restant dû
Caisse d'Epargne	5.38	600 000.00	100 401.60	499 598.40
Crédit Agricole	5.64	100 000.00	14 007.52	85 992.48
Total		700 000.00	114 409.12	585 590.88

Compte tenu du contexte économique actuel, la commune a sollicité une renégociation des taux d'intérêts aux deux organismes bancaires. Le Crédit Agricole, par courrier du 16/02/2016, nous indique que leurs taux sont figés et qu'une négociation n'est pas envisageable. Par contre, la Caisse d'Epargne nous infligeant, dans le cadre de sa simulation, une pénalité de 34 %, la commune présente une réclamation.

Le Maire,

Jean-Luc COQUERELLE